

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 8 juillet 2011
(convocation du 27 juin 2011)

Aujourd'hui Vendredi Huit Juillet Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel de 11 h 45 à 12 h 30
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel à partir de 15 h 00
M. CAZABONNE Didier à M. MANGON Jacques à partir de 16 h 00
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 14 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 14 h 00
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 16 h 00
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 15 h 00
M. GAUTE Jean-Michel à M. DELAUX Stéphan
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à partir de 15 h 45
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine à partir de 14 h 00
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent de 10 h 30 à 14 h 50
Mme BALLOT Chantal à M. CHARRIER Alain à partir de 15 h 00
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 14h 00
Mme CHAVIGNER Michèle à M. JOUBERT Jacques
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. ANZIANI Alain de 14 h 00 à 14 h 30
M. DAVID Jean-Louis à M. DAVID Yohan de 14 h à 14 h 45
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte

Mme DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles de 9 h30 à 12 h 55 puis à
Mme PARCELIER Muriel de 14 h à 17 h
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
Mme FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. POIGNONEC Michel à partir de 14 h 40
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à Mme EL KHADIR Samira de 9 h 30 à 12 h 55 et à M.
DUBOS Gérard à partir de 14 h 00
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. LOTHAIRES Pierre de 10 h 30 à 11 h M. JUNCA
Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 00
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 16 h 00
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel à partir de 15 h 00
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques à partir de 15 h 00
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine à partir de 15 h 00
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 14 h 40
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu à partir de 15 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne de 14 h 00 à 15 h 20

LA SEANCE EST OUVERTE

MERIGNAC - avenue du Docteur Fernand Grosse - Régularisation de domanialité - Echange parcellaire sans soulte entre la SA d'HLM Mésolia Habitat et la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décision - Autorisations

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'opération de démolition/reconstruction de la résidence les Fauvettes sise à MERIGNAC rue du Docteur Fernand Grosse, un protocole d'échange parcellaire a été signé en date du 1^{er} février 1990, entre Mésolia Habitat (anciennement dénommée La Maison Girondine) et la Communauté Urbaine de Bordeaux, portant sur l'ancienne avenue Fernand Grosse, déclassée et de l'actuelle avenue Fernand Grosse après reconstruction.

Il est précisé qu'en surplomb de celle-ci Mésolia a édifié des locaux à usage d'habitation, il conviendra donc d'établir un état descriptif de division en volume dans lequel le volume 1 représentant la partie bâtie restera la propriété de Mésolia, le dessous représentant le lot 2 sera cédé à la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le projet d'échange foncier n'a pas été mené à son terme à l'époque en raison du projet d'aménagement d'un rond point en bout de voie à la jonction de la nouvelle rue Fernand Grosse et de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

Par ailleurs, le projet Tramway phase 3 extension de la ligne A nécessite également la maîtrise foncière d'une emprise appartenant à Mésolia Habitat.

Il convient donc à présent de régulariser la domanialité de ces emprises par un échange foncier consistant en la cession par Mésolia Habitat au profit de la Communauté Urbaine de Bordeaux d'une emprise globale de 1 110 m² y compris le lot de volume n° 2 à détacher des parcelles cadastrées BD 217, 218 et 219 et en la cession par la Communauté Urbaine de Bordeaux au profit de Mésolia Habitat d'une emprise de 1 151 m² à déclasser du domaine public, par délibération du Conseil de communauté n°90/27 en date du 26 janvier 1990.

Cet échange parcellaire pourrait être opéré sans soulte, conformément à l'avis de France Domaine.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son Article L 5211-10

VU l'article L 1311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les projets d'opérations immobilières mentionnés à l'article L 1311-10 doivent être précédés, avant toute entente amiable, d'une demande d'avis de l'autorité compétente de l'Etat lorsqu'ils sont poursuivis par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics

VU l'estimation de France Domaine n°2010-281V3633 du 25 novembre 2010

VU l'extrait du procès verbal du Conseil d'Administration de la SA d'HLM Mésolia Habitat en date du 29 mars 2011.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Qu'il convient de procéder à la régularisation de la domanialité des emprises entre Mésolia Habitat et la Communauté Urbaine de Bordeaux.

DECIDE

Article 1 : Un échange parcellaire sans soulte est convenu entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la SA d'HLM Mésolia Habitat, cette transaction qui concerne une emprise globale de 1 110 m² y compris le lot de volume n° 2 à détacher des parcelles cadastrées BD 217, 218 et 219 sises avenue du Docteur Fernand Grosse à MERIGNAC et appartenant à Mésolia Habitat et une emprise de 1 151 m² déclassée du domaine public communautaire sise également avenue du Docteur Fernand Grosse à MERIGNAC, conformément à l'avis de France Domaine.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte et tous autres documents se rapportant à cet échange foncier.

Article 3 : Les frais résultant de cet échange seront imputés sur les crédits ouverts à cet effet au Chapitre 21, Compte 21110002, CRB KD 00, Programme TW30 du Budget Annexe Transport.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 8 juillet 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 JUILLET 2011

PUBLIÉ LE : 21 JUILLET 2011

M. JEAN TOUZEAU